



Etat des lieux du Temps de Travail au sein du ministère

Réunion multilatérale du 6 mai 2026

La réunion multilatérale de ce jour portait sur la présentation par l'administration de la démarche engagée concernant l'état des lieux des horaires et du temps de travail au ministère des Armées.

En propos introductif, l'administration rappelle que la signature d'un avenant à l'accord-cadre n'a pas abouti.

Il s'agit donc aujourd'hui de nourrir la réflexion qui va reprendre en 2027 avec une enquête menée auprès des 900 chefs d'organismes sur les conditions de travail : le questionnaire portera notamment sur les organisations du travail, l'extension de l'horaire variable, les cycles horaires, le déclenchement des heures supplémentaires, la mise en œuvre des dispositifs d'astreinte ainsi que les durées de travail pratiquées.

L'administration a rappelé que cette demande d'éléments concrets était un souhait de FO Défense.

Pour réussir cette mission, un chargé de mission sera nommé, une enquête sera menée et un calendrier resserré sera mis en place pour permettre un second round de négociations dès 2027.

En propos liminaire, **FO** a rappelé :

- L'importance de ce dossier qui touche les conditions de travail,
- L'attachement de **FO** à l'impact en termes de QVCT,
- Le respect du dialogue social à chaque niveau

En présentation de la méthode, l'administration a rappelé qu'il s'agissait d'une enquête et non d'un questionnaire auprès des agents. **Rien n'empêche les responsables d'unités administratives d'associer les agents de leur structure.**

FO a rappelé l'importance d'une cartographie la plus juste pour toucher l'ensemble des populations et couvrir l'ensemble des réalités administratives et industrielles du ministère des armées.

Le questionnaire sera d'abord adressé, à titre de test, à un organisme.

De plus :

1. Avant l'envoi du questionnaire, ce dernier sera adressé aux organisations syndicales pour formuler des observations.
2. Les chaînes d'emploi sont aussi dans la boucle pour assurer le plus grand retour de ces questionnaires.

3. Le questionnaire sera adressé durant l'été pour une exploitation prévue fin 2026.

Sur ce dossier, les revendications légitimes de **FO** ont été entendues.

FO Défense restera particulièrement vigilante quant aux suites qui seront données à cette enquête, et réaffirme que le respect du temps de travail ne peut demeurer une variable d'ajustement face aux contraintes organisationnelles et aux sous-effectifs persistants dans de nombreux services.

Pour FO Défense, le respect des horaires réglementaires et des temps de repos, le respect des congés et ARTT (notamment dans le cadre du cycle de 4,5 jours), l'extension de l'horaire variable, la revalorisation des astreintes ainsi que la prise en compte réelle de la charge de travail, constituent des garanties essentielles pour la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels civils.

FO ne lâchera rien sur ce dossier si essentiel à la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des agents.

La signature de FO sur l'accord cadre sera conditionnée au respect de tous ces éléments.

FO rappelle également qu'une négociation locale de chaque règlement de service intérieur (RSI), établissement par établissement, avec les OS représentatives, devra également être menée.

FO, un syndicat libre, indépendant et déterminé !

Paris, le 7 mai 2026

COMPTÉ RENDU

